

FINANCES

Décision modificative n°2 de l'état prévisionnel de recettes et dépenses les Fontanettes

1 DOCUMENT - Publié le 24 novembre 2022

CIAS
COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE
DES AGGLOMÉRATIONS DE FONTANETTES

DÉLIBÉRATION
N° : 101
Date : 24 NOV. 2022
Publiée le : 24 NOV. 2022
Validée le : 24 NOV. 2022

FINANCES
Décision modificative n°2 de l'état Prévisionnel de Recettes et de Dépenses
Les Fontanettes - Budget 2022

Mémoire le Vice-Président indique que, afin d'ajuster les crédits de fin d'exercice, il convient de prendre la décision modificative suivante pour l'état 2022 des Fontanettes.

Compte de résultat prévisionnel :

DÉPENSES	
4202 - Frais de télécommunications	+2 000,00 €
6207 - Assurances (autres) de frais	+3 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 620	+5 000,00 €
6456 - Entretien et réparations sur immobilisations - Autres matériels et outillage	+3 000,00 €
6461 - Casseurs d'axes (entretien)	+8 000,00 €
670 - Titres émis sur exercices antérieurs	+20 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 640	+31 000,00 €
TOTAL DÉPENSES	+36 000,00 €
RECETTES	
705112 - Produits à la charge de l'assurance maladie - Autres versements complémentaires	+18 000,00 €
705111 - Produits à la charge de l'usage - Part afférente à l'usage (participation)	+8 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 705	+26 000,00 €
TOTAL RECETTES	+26 000,00 €

Totaux de l'état prévisionnel :

DÉPENSES	
620 - Dépense et remboursements reçus	+3 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 620	+3 000,00 €
TOTAL DÉPENSES	+3 000,00 €

Document communiqué en vertu de la loi n° 2016-919 du 7 juillet 2016 relative à la transparence de l'information financière des collectivités territoriales. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la CIAS est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la CIAS est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la CIAS est formellement interdite.



SKM_C450I22112817271

TÉLÉCHARGER | (PDF, 105,9 KO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.